

## SPECIAL NOUVELLES MAEC 2023-2027

Nous vous donnons rendez-vous le **28 juin prochain à la salle des fêtes de Fontenailles** pour une réunion d'informations concernant la future programmation PAC. La DRIAAF, qui sera le porteur à l'échelle de la région, sera présente pour répondre à vos questions, que nous savons nombreuses.

### VOTRE PRESENCE EST ESSENTIELLE

**La DRIAAF se déplace rarement sur le terrain, profitez-en !**

Cette fiche présente une synthèse des mesures, considérant le cahier des charges tel que nous le connaissons à ce jour (juin 2022). **Certains points peuvent encore être modifiés ou complétés dans les semaines à venir.**

## ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES MESURES

Les mesures sont déclinées en différentes catégories : Eau, Fertilisation, Sol et climat, Biodiversité. Pour chaque mesure, voici les obligations à respecter :

- **Diagnostic agro-écologique** de l'exploitation
- Obligations de **formation** dans les 2 premières années d'engagement
- Pour les mesures systèmes : disposer **d'au minimum une parcelle dans le PAEC** (des priorités pourront être mises en place en fonction de la part de surfaces de l'exploitation dans le PAEC) et engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation
- Pour les mesures localisées : disposer **d'au moins une partie de la surface** de la parcelle à engager dans le PAEC

### Enjeu eau

→ 11 MAEC

Réduction des produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation azotée, gestion quantitative de l'eau, lutte biologique...

Terres arables, arboriculture, viticulture

### Enjeux climat, sol et bien-être animal

→ 3 MAEC

Stockage de carbone, valorisation des prairies, bien-être animal...

Terres arables, élevages de ruminants et de monogastriques

### Enjeu biodiversité

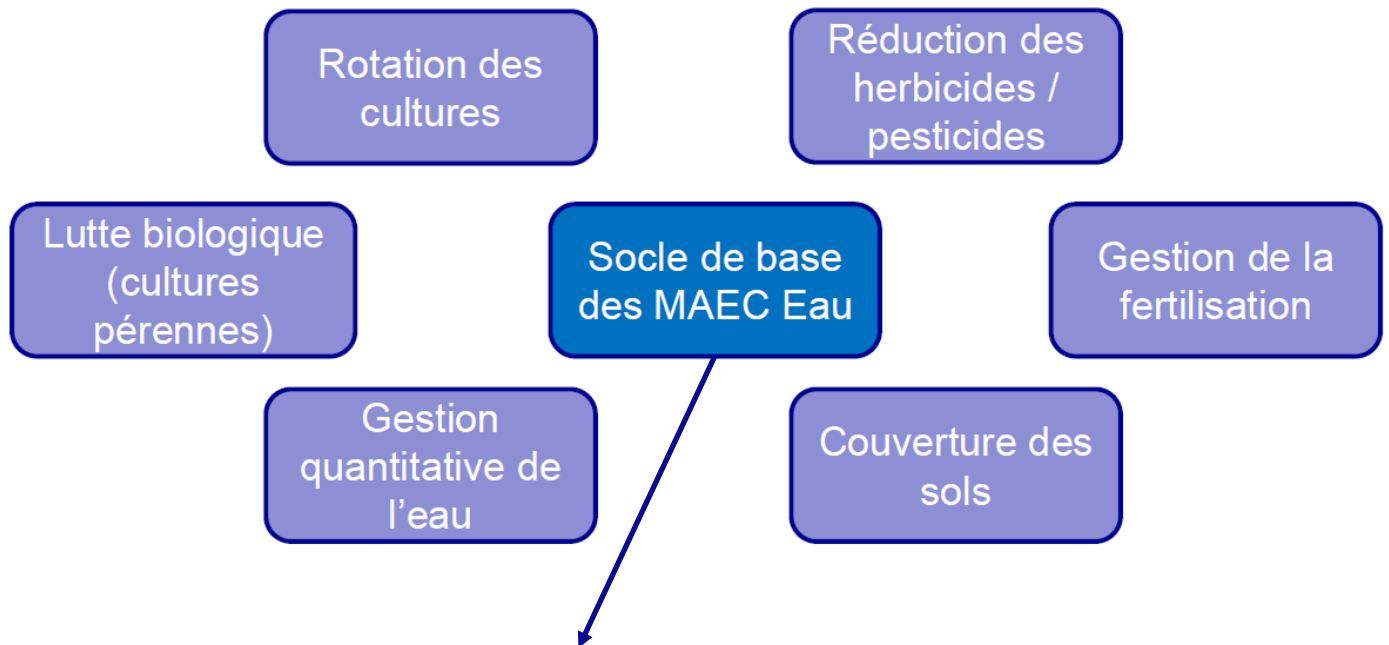
→ 11 MAEC

Création de couverts spécifiques, préservation des espèces et des milieux, infrastructures agroécologiques...

Prairies permanentes, prairies temporaires, terres arables, ligneux, mares, fossés

↳ **CONTACT : Marion Personnic, animatrice agricole : [marion.personnic@aquibrie.fr](mailto:marion.personnic@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99**

## LES MESURES EAU



Le socle de base constitue des obligations à respecter chaque année :

- Participer au moins à 1 demi-journée de réunion d'échanges entre agriculteurs
- Avoir 10% de cultures à bas niveau d'impact BNI (20% minimum pour certaines mesures) : sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales, toute culture certifiée AB
- Surfaces et éléments non productifs : absence de traitement, à partir de la 4ème année avoir un % minimum de haies
- Enregistrer les pratiques

Chaque mesure est ensuite déclinée par type, avec **3 niveaux d'engagement** (correspondant à 3 niveaux de rémunération). Le niveau 1, le plus bas, correspond à peu près au niveau de rémunération actuel des mesures en réduction d'IFT.

La mesure « Gestion de la fertilisation » implique la réalisation d'un bilan azoté chaque année et l'atteinte d'un niveau de REH chaque année.

↳ **CONTACT : Marion Personnic, animatrice agricole : [marion.personnic@aquibrie.fr](mailto:marion.personnic@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99**

## MESURE SOL ET CLIMAT : SEMIS DIRECT

Cette mesure serait ouverte aux exploitations en AB. Voici quelques éléments du cahier des charges :

- Réaliser un semis direct et maintenir une couverture permanente des sols sur Y % des surfaces engagées :
  - niveau 1 : Y=12 % (an 1), 24 % (an 2), 36 % (an 3), 48 % (an 4), 60 % (an 5)
  - niveau 2 : =60 % (an 1), 70 % (an 2), 80 % (an 3), 90 % (an 4), 100 % (an 5)
- Renseigner sur 3 zones fixes l'indicateur de l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB)
- Réaliser un bilan humique annuel sur les parcelles représentatives de l'exploitation
- A la fin de la 5ème année : Avoir un bilan humique global nul ou positif
- Réaliser un bilan IFT annuellement (accompagné au moins 3 années sur 5)
- A partir de la 2ème année: Respecter les IFT herbicides et hors herbicides de référence sur les surfaces engagées (non connus à ce jour)

## LES MESURES BIODIVERSITÉ

Il s'agit de mesures localisées. De nombreuses mesures seront proposées, dont :

- Création de prairies
- Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique
- Entretien d'IAE (haies, mares, fossés)
- Entretien de prairies

Les éléments communs à toutes les mesures présentés en 1ère page sont également valables pour les mesures biodiversité.

**Vous souhaitez plus d'informations sur ces nouvelles mesures ?**

**Venez échanger avec nous et la DRIAAF le 28 juin, à 14h, à la salle des fêtes de Fontenailles.**

↳ **CONTACT : Marion Personnic, animatrice agricole : [marion.personnic@aquibrie.fr](mailto:marion.personnic@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99**